

Niort, le 12 février 2004

Préfecture de Vendée  
29, rue Delille  
85922 La Roche-Sur-Yon Cedex

A l'attention de Monsieur Jean-Claude VACHER,  
Préfet

GPG/MWM

Monsieur le Préfet,

Le projet privé de création d'une unité d'incinération de farines et de boues par la SARIA dans le périmètre de son usine d'équarrissage sur le site de Benet, et destinée à la production d'électricité a suscité multiples avis d'extrêmement réservés à franchement défavorables de différents conseils municipaux dans le cadre de sa procédure de consultations.

Je me permets, à mon tour, de vous exprimer ma réticence face à ce projet qui à mes yeux ne démontre pas son utilité et n'offre pas les garanties minimales nécessaires à son acceptation pour le grand public, les riverains et les élus responsables.

En effet, que dire du bien fondé d'une telle installation à moins de 40 kilomètres de l'usine de Melle, projet public, et avalisé par la Commission ad hoc du Préfet PROUST. Le projet de la SARIA ne fait aucune allusion à l'unité de Melle, ce qui me fait redouter une absence totale d'approche globale et cohérente à l'échelle de ce territoire.

Que dire aussi des zones d'ombre et des questions laissées sans réponse par les exploitants du site SARIA de Benet concernant notamment le devenir de cette unité quand les farines viendront à manquer (puisque fort heureusement on y tend)... Les craintes des riverains sont fortes face à sa conversion potentielle en centre d'incinération des déchets. Cette éventualité augmenterait les nuisances déjà perçues comme excédant la limite du raisonnable et du supportable.

En outre, une autorisation d'exploiter après régularisation et extension de l'unité d'équarrissage était présentée simultanément à l'enquête publique. La priorité évidente de cette régularisation n'est pas clairement mise en avant.

J'attire donc votre attention sur la nécessité d'une appréciation interdépartementale de l'opportunité de ce projet, et d'une étude d'impact rigoureuse, par exemple du point de vue du transport routier. Evaluation de l'impact qui s'inscrit déjà dans le contexte difficile que les nuisances olfactives génèrent depuis des années.

A ce titre, j'aimerais dans la mesure du possible être informée des différents rapports des diverses administrations siégeant au Conseil Départemental d'Hygiène qui pourraient être amenées à se prononcer sur ce projet.

Convaincue, que vous aurez à cœur d'accorder votre intérêt à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération.

Geneviève P-GAILLARD